

changements s'effectuent sans dégrader les prestations du canton pour la collectivité. «Le renforcement de la place économique fribourgeoise se fera pour le bien de tous», certifie le président du Gouvernement, Beat Vonlanthen. DM

ns d'impôts  
000 emplois.  
ntré les prin-  
à statut fiscal  
es persuadés  
idrons à les  
le directeur  
ges Godel.  
if par rapport  
constitue un  
Genève a an-  
13%, Vaud de  
tel de 15,6%.  
ribourg est  
compétitif de  
e, commente  
ce nouveau  
moins bons,  
ons dans la

Pour les entreprises imposées au taux ordinaire, l'opération sera plus que bénéfique. Selon les estimations des services de l'Etat, elles paieront près de 200 mio d'impôts cantonaux en moins et plus de 145 mio sur le plan communal.

Même si les sociétés à statut fiscal spécial voient leur facture augmenter, il semble évident qu'il y aura des pertes. Si l'on se base sur la situation en 2011, dans la perspective où aucune société ne quitte Fribourg et en prenant compte des compensations prévues par la Confédération, le canton perdra environ 39 mio et les communes 42 mio

par année. Aucune prestation de l'Etat ne devrait toutefois être biffée, puisque le Gouvernement mise sur un retour sur investissement.

Pour les communes qui comptent un grand nombre d'entreprises imposées au régime ordinaire, la facture s'annonce salée. À l'heure actuelle, aucune compensation n'est prévue. «Des discussions vont avoir lieu», rapporte Georges Godel. Nous avons déjà rencontré le comité de l'Association des communes fribourgeoises, qui a bien compris les enjeux de cette réforme.»

#### Objectif: 2019

Le canton vise une entrée en vigueur en 2019, en même temps que la nouvelle loi fédérale. Ce calendrier pourrait en-

core varier suivant le rythme des travaux à Berne et l'octroi des compensations. Dans l'idéal, le Conseil d'Etat souhaiterait abaisser le taux en une seule fois.

Ce n'est qu'au terme des débats parlementaires à Berne, à l'été 2016 selon toute vraisemblance, que Fribourg pourra se lancer dans la concrétisation de son projet de loi. Au terme du délai référendaire prévu pour le projet de la Confédération, certainement pas avant 2017 donc, le Conseil d'Etat devrait présenter sa copie au Grand Conseil. ■

# 3%»

groupe appartiendront au camp des géants. Ce sera le cas de Liebherr Machines Bulle SA: le producteur de murs et de composants verra donc sa charge fiscale allégée. «Dans la mesure où elle réalise des bénéfices», souligne Denis Zosso.

Le directeur ajoute que, au final, «la charge fiscale du groupe Liebherr va augmenter». «Mais il est encore trop tôt pour l'évaluer.» Denis Zosso précise qu'il n'est pas d'actualité de transférer les sociétés à statuts spéciaux vers un autre pays. «Le nouveau taux est supportable. En tout cas, par rapport à ceux des pays européens voisins.» En revanche, la holding du groupe, Liebherr-International AG, basée à Bulle, «ne sera pas gravement touchée par la réforme. Ses revenus principaux sont des dividendes des autres sociétés du groupe. Or, ces dividendes ont déjà été imposés.» TG

## Faire avec les communes

«C'est alarmant!» Nadia Savary, présidente de l'Association des communes fribourgeoises (ACF), ne cache pas ses craintes: «Seul le canton obtient des compensations de la Confédération, pas les communes. Or on leur annonce des pertes annuelles de 42 millions de francs, ce n'est pas rien.» Dans l'attente d'y voir plus clair, elle évoque la piste d'une révision de la péréquation financière intercommunale. Et annonce que l'ACF sera associée à une table ronde avec le canton.

«Il faut être clair: 13,72%, c'est une mauvaise surprise», réagit à chaud Olivier Carrel, en charge des finances de Villars-sur-Glâne. Lui estime en gros la perte pour sa commune à 4 ou 5 mio par an. «Nous avons bien plus de sociétés dont le taux va baisser.» Pour une commune qui connaît une quasi-parité des revenus fiscaux des personnes physiques et morales, le coup est donc dur. Son homologue bullois Raoul Girard ne s'arrête pas au taux: ce qui compte pour lui, c'est la feuille de route que le canton doit maintenant présenter. Sur Vaud, rappelle-t-il, le Conseil d'Etat a garanti qu'avec un taux à 13,79% les prestations à la population ne baissaient pas et que les communes ne perdraient rien. «Le canton de Fribourg devra composer avec les communes. Pour l'heure, ce taux n'est qu'un effet d'annonce.»

Lui faisant écho, le Parti socialiste s'inquiète de voir «la diminution des rentrées fiscales retomber sur les personnes physiques» et exige «des garanties et des engagements en faveur de la population». Quant au Parti libéral-radical, il voit justement dans ce taux la garantie du maintien des prestations du canton et des emplois. En revanche, il appelle à son introduction anticipée «afin d'en saisir au plus vite les bienfaits». JnG